



## Problème avec maison vendu

Par **edith**, le **14/01/2009** à **14:50**

Nous avons vendu une maison il y a 1,5 ans.  
tres recemment la cheminée de cette maison a pris feu( pas mal de dégats matériel + évacuation ..)et le nouveau propriétaire nous a contacté en nous informant que son assurance allait se retourner contre nous car c'est nous meme qui avons fait cette cheminée .  
Lors de l'achat nous lui avons bien stipuler que l'habillage de la cheminée avait été fait par nous ( sauf insert posée par des professionnels)mais qu'elle avait fonctionné déjà Deux hivers , ( + un hiver avec lui ). il semblerait que le feu soit partie de la poutre decorative .  
a priori , il fait passer une expert pour l'incendie .

Dans quelle mesure sommes nous responsables ?( sachant qu'il était au courant ) et qu'on ne peut vérifier l'utilisation de cette cheminée depuis la vente .( on attend le rapport de l'expert mandaté par lui .

On a aussi fait une barrière de cloture autour de la maison , si elle lui tombe dessus , peut-il nous attaquer ?